

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **89401072.7**

(51) Int. Cl.⁴: **B 42 F 15/00**

(22) Date de dépôt: **18.04.89**

(30) Priorité: **10.05.88 FR 8806311**

(43) Date de publication de la demande:
15.11.89 Bulletin 89/46

(84) Etats contractants désignés: **BE DE ES IT**

(71) Demandeur: **Poutout, Philippe**
9, rue Condillac
F-33000 Bordeaux (FR)

Poutout, Pierre
Résidence Cap-Fôret B.P. 09
F-33950 Lege-Cap-Ferret (FR)

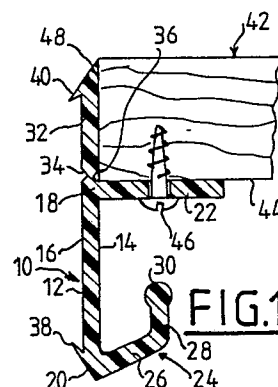
(72) Inventeur: **Poutout, Philippe**
9, rue Condillac
F-33000 Bordeaux (FR)

Poutout, Pierre
Résidence Cap-Fôret B.P. 09
F-33950 Lege-Cap-Ferret (FR)

(74) Mandataire: **Netter, André et al**
Cabinet NETTER 40, rue Vignon
F-75009 Paris (FR)

(54) **Rail-support pour classeurs suspendus et analogues.**

(57) Le rail-support est constitué par un profilé ayant une âme (12) raccordée par son bord supérieur (18) à une languette de fixation (22) propre à être fixée sur la sous-face (44) d'une tablette (42) et raccordée par son bord inférieur (20) à une glissière (24). L'âme se prolonge, au-delà de son bord supérieur (18), par une languette détachable qui est conservée lorsque le rail est fixé en bordure de la tablette afin d'en recouvrir le chant (48) et qui est à supprimer lorsque le rail est à fixer à distance de cette bordure.



Description

Rail-support pour classeurs suspendus et analogues.

L'invention concerne un rail-support pour classeurs suspendus destinés au rangement et au classement de dossiers, archives, listings d'ordinateur et analogues.

Un classeur suspendu est constitué généralement par une chemise cartonnée propre à être suspendue sous une tablette horizontale grâce à des moyens d'accrochage solitaires de la chemise et propres à s'engager dans deux rails-supports parallèles qui dépendent de la sous-face ou face inférieure, de la tablette.

Une telle chemise est formée généralement de deux feuilles reliées ensemble par un dos et les moyens d'accrochage précités sont fixés aux bords libres respectifs des deux feuilles qui s'étendent parallèlement au dos. Dans la position suspendue, le dos et les deux bords libres précités s'étendent à l'horizontale.

Le type le plus courant est le classeur de format "A4" comprenant quatre crochets prévus respectivement aux deux extrémités de chacun des bords libres de la chemise, ces quatre crochets étant propres à coulisser sur les deux rails-supports horizontaux parallèles dont l'écartement doit correspondre à l'entr'axe des crochets. Pour un classeur de format "A4", l'entr'axe normalisé est égal à 330 millimètres.

La position des crochets sur les rails peut être modifiée pour déplacer le classeur le long des rails ou pour modifier l'angle d'ouverture, en forme de V, de la chemise et faire varier ainsi sa capacité de rangement.

On connaît également des classeurs suspendus prévus pour les listings d'ordinateur, qui sont réalisés suivant le même principe, à la différence près que l'ouverture de la chemise est en V inversé et que les moyens d'accrochage font partie d'une coulisse horizontale propre à coopérer avec une barrette solitaire de la chemise proprement dite. Dans ces conditions, la chemise peut être désolidarisée de la coulisse qui reste accrochée sur les deux rails horizontaux.

Les classeurs suspendus sont destinés à être disposés sous des tablettes métalliques ou sous des tablettes réalisées en bois ou en matériaux dérivés (bois aggloméré, contre-plaqué, latté, etc...).

Dans le cas des tablettes métalliques, les rails sont généralement formés d'une seule pièce avec la tablette. En revanche, dans le cas de tablettes réalisées en bois ou en matériaux dérivés, on connaît déjà des rails en forme de profilés qui sont propres à être fixés, par exemple par vissage ou agrafage, en sous-face de la tablette. Il est nécessaire de prévoir alors un placage sur le chant de la tablette qui est apparent.

On a également proposé de fixer les deux rails-supports respectivement sur les deux chants verticaux d'une tablette, comme décrit dans la Demande de Brevet français n° 85 18438. Cette solution évite d'avoir à mettre un placage sur le chant apparent de la tablette, mais nécessite de

réaliser une rainure dans chaque chant de la tablette et de prévoir une tablette dont la largeur a une dimension bien définie pour que l'écartement des deux rails-supports corresponde à la valeur d'entr'axe requise.

C'est, en conséquence, un des buts de l'invention de procurer un rail-support qui évite les inconvénients des rails-supports existant.

C'est encore un but de l'invention de procurer un tel rail-support qui peut s'adapter à des tablettes de toute largeur et qui ne nécessite pas, en principe, la mise en place d'un placage sur le chant apparent de la tablette.

L'invention concerne plus précisément un rail-support pour classeurs suspendus, réalisé sous la forme d'un profilé ayant une âme limitée par des bords longitudinaux inférieur et supérieur, une languette de fixation raccordée perpendiculairement à l'âme le long de son bord supérieur et propre à être fixée en sous-face d'une tablette horizontale, et une glissière raccordée à l'âme le long de son bord inférieur, du même côté que la languette de fixation.

Selon l'invention, l'âme est prolongée, au-delà de son bord supérieur, par une languette détachable qui est à conserver lorsque le rail est fixé en bordure de la tablette afin d'en recouvrir le chant et qui est à supprimer lorsque le rail est fixé à distance de la bordure.

On obtient ainsi un rail-support qui peut être fixé indifféremment en bordure de la tablette ou à distance de cette bordure, ce qui confère une grande souplesse d'utilisation au rail, celui-ci pouvant être monté aussi bien sous des tablettes de largeur normalisée, que sous des tablettes de largeur quelconque, supérieure à la largeur normalisée.

Avantageusement, le rail comprend au moins une amorce de cassure s'étendant le long du bord supérieur de l'âme pour faciliter l'enlèvement de la languette détachable. De préférence, le rail comprend deux amorces de cassure débouchant respectivement des deux côtés de l'âme et de la languette.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le rail-support comprend, du côté opposé à la languette de fixation et à la glissière, un profil de retenue inférieur s'étendant le long du bord inférieur de l'âme et un profil de retenue supérieur s'étendant parallèlement au profil de retenue inférieur, le long d'un bord de la languette détachable, de manière à former un porte-étiquettes.

Dans la description qui suit, donnée seulement à titre d'exemple, on se réfère au dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une vue en coupe d'un rail-support fixé en sous-face d'une tablette et en bordure de cette dernière;

- la figure 2 est une vue en coupe d'un rail-support fixé en sous-face d'une tablette et à distance de sa bordure;

- la figure 3 est une vue d'extrémité d'une

tablette équipée de deux rails tous deux disposés en bordure de la tablette;

- la figure 4 est une vue d'extrémité d'une tablette équipée de deux rails dont l'un est disposé à l'une des bordures de la tablette et l'autre à distance de l'autre bordure; et

- la figure 5 est une vue d'extrémité d'une tablette équipée de deux rails tous deux situés à distance des deux bordures respectives de la tablette.

Comme montré à la figure 1, le rail-support 10 est constitué par un profilé, par exemple en une matière plastique telle que du PVC, comprenant une âme 12 limitée par un côté intérieur 14 et par un côté extérieur 16. Cette âme s'étend entre un bord longitudinal supérieur 18 et un bord longitudinal inférieur 20, les bords 18 et 20 étant parallèles entre eux. Le profilé comprend en outre une languette de fixation 22 qui est raccordée perpendiculairement à l'âme 12 le long de son bord supérieur 18, cette languette s'étendant à partir du côté intérieur 14 de l'âme 12.

Le profilé comprend en outre une glissière 24 qui est raccordée à l'âme 12 le long de son bord inférieur 20, à partir du côté intérieur 14 de l'âme 12. La glissière 24 comprend une partie inclinée 26 raccordée d'une part au bord longitudinal 20 et d'autre part à une barrette 28 s'étendant parallèlement à l'âme 12 et terminée par un bourrelet 30.

Conformément à l'invention, l'âme 12 est prolongée, au-delà de son bord supérieur 18 par une languette détachable 32, le détachement de la languette étant favorisé par la présence de deux amorces de cassure 34 et 36 disposées le long du bord supérieur 18 de l'âme et respectivement des deux côtés de celle-ci, juste au-dessus du raccordement de l'âme 12 et de la languette de fixation 22. Les amorces 34 et 36 sont situées en vis-à-vis et s'étendent sur toute la longueur du rail; elles forment ainsi entre elles un amincissement de matière facilitant la séparation de la languette détachable.

Le rail-support 10 comprend en outre, du côté opposé à la languette de fixation 22 et à la glissière 24, un profil de retenue inférieur 38 s'étendant le long du bord inférieur 20 de l'âme 12. Il comprend également un profil de retenue supérieur 40 s'étendant parallèlement au profil 38 le long du bord supérieur de la languette détachable 32. Les profils 38 et 40 sont disposés en vis-à-vis pour former ainsi un porte-étiquettes.

Comme représenté à la figure 1, le rail 10 est fixé en bordure d'une tablette 42 en bois ou matériau dérivé. La languette 22 est fixée à la sous-face 44 de la tablette par des vis 46 ou encore par des moyens analogues tels que des agrafes. En variante, il est même possible de coller la languette 22 sur la sous-face 44. La partie détachable 32 est, dans cet exemple, conservée et vient s'appliquer contre le chant vertical 48 formant bordure de la tablette 42. Ainsi, il n'est pas nécessaire de prévoir un placage particulier sur ce chant.

Dans la forme de réalisation de la figure 2, la languette détachable 32 a été enlevée, cet enlèvement étant facilité par les amorces de cassure 34 et

36. Dans cette forme de réalisation, le rail-support est situé à distance du chant 48 formant bordure de la tablette 42.

Dans la forme de réalisation de la figure 3, on utilise deux profilés 10 et 10' fixés sur les bordures respectives 48 et 48' de la tablette 42, ce qui oblige à avoir une tablette dont la largeur est dimensionnée de manière telle que la distance D qui sépare les bourrelets 30 et 30' des rails 10 et 10' soit égale à l'entr'axe normalisé des classeurs suspendus, c'est-à-dire 330 millimètres. On peut ainsi disposer sur ces rails un classeur suspendu 50 ayant des crochets 52 et 52' propres à s'engager respectivement sur les glissières des rails-supports 48 et 48'.

Dans le cas particulier de la figure 4, on utilise une tablette de largeur supérieure à celle représentée à la figure 3. Dans cette forme de réalisation, le rail-support 10 est fixé en bordure de la tablette de manière que la partie détachable 32 recouvre le chant 48, tandis que le rail-support 10' est fixé à distance de la bordure 48', la partie détachable du rail ayant été au préalable enlevée.

Dans la forme de la réalisation de la figure 5, la tablette 42 a également une largeur supérieure à la largeur normalisée de la tablette montrée à la figure 3. Dans ce cas, les profilés 10 et 10' sont tous deux situés à distance des bordures de la tablette, les parties détachables respectives des deux profilés ayant été enlevées.

La largeur de la languette détachable 32 comprise entre son bord supérieur d'une part et les deux encoches 34 et 36 d'autre part doit être sensiblement égale à l'épaisseur normale des tablettes, c'est-à-dire de l'ordre d'une vingtaine de millimètres dans la plupart des cas.

Revendications

1. Rail-support pour classeurs suspendus, réalisé sous la forme d'un profilé (10) ayant une âme (12) limitée par des bords longitudinaux supérieur (18) et inférieur (20), une languette de fixation (22) raccordée perpendiculairement à l'âme le long de son bord supérieur et propre à être fixée en sous-face (44) d'une tablette horizontale (42), et une glissière (24) raccordée à l'âme (12) le long de son bord inférieur (20), du même côté que la languette de fixation, caractérisé en ce que l'âme (12) est prolongée, au-delà de son bord supérieur (18), par une languette détachable (32) qui est à conserver lorsque le rail est fixé en bordure de la tablette (42) afin d'en recouvrir le chant (48) et qui est à supprimer lorsque le rail est fixé à distance de cette bordure.

2. Rail-support selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une amorce de cassure (34,36) s'étendant le long du bord supérieur (18) de l'âme (12) pour faciliter l'enlèvement de la languette détachable (32).

3. Rail-support selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend deux amorces de cassures (34,36) débouchant respective-

ment des deux côtés de l'âme et de la languette.

4. Rail-support selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la languette détachable (32) a une largeur correspondant à l'épaisseur normale d'une tablette (42).

5. Rail-support selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend, du côté opposé à la languette de fixation (22) et à la glissière (24), un profil de retenue inférieur (38) s'étendant le long du bord inférieur (20) de

l'âme (12) et un profil de retenue supérieur (40) s'étendant parallèlement au profil de retenue inférieur (38) le long d'un bord de la languette détachable (32), de manière à former un porte-étiquettes.

6. Rail-support selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est constitué par un profilé extrudé réalisé, par exemple, en une matière plastique telle que du PVC ou analogue.

5

10

15

20

25

30

35

40

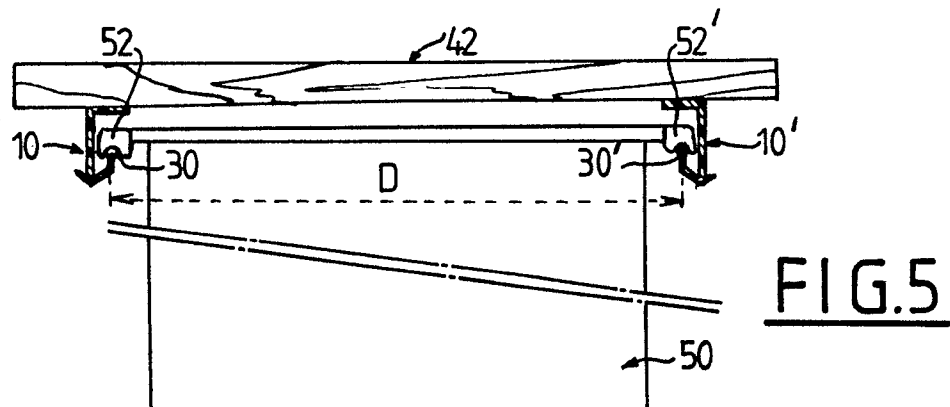
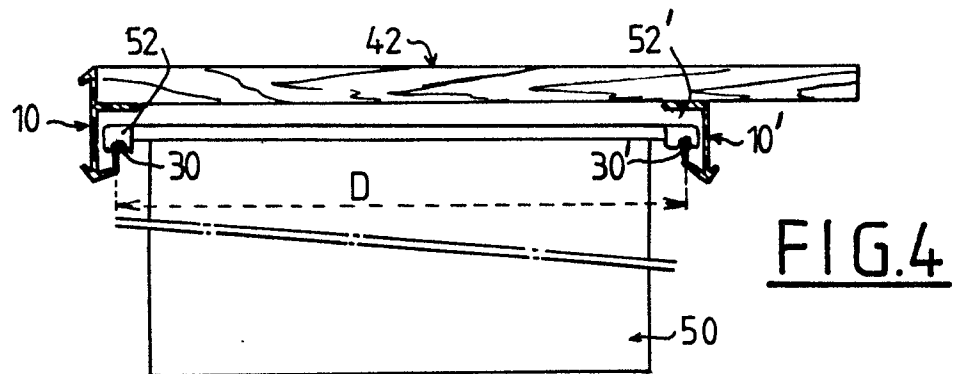
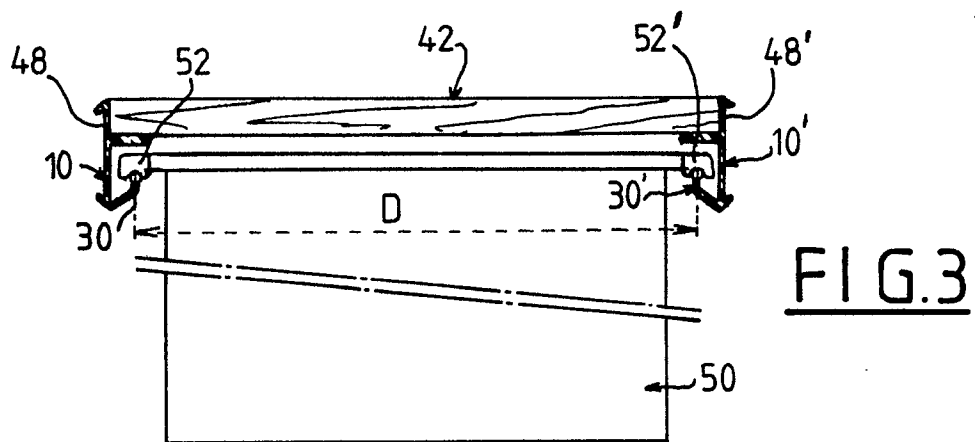
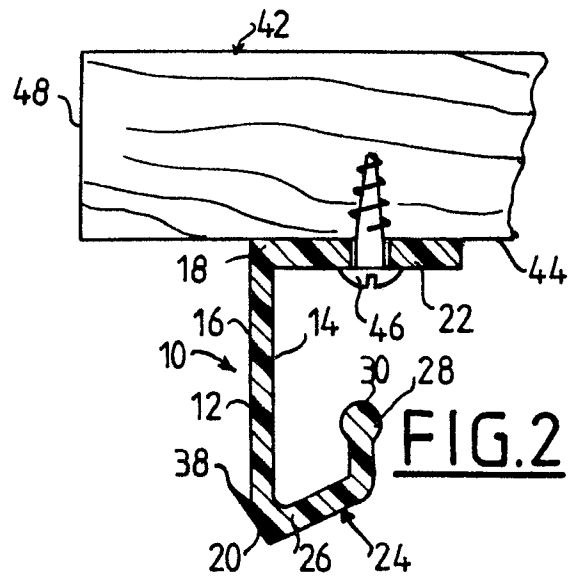
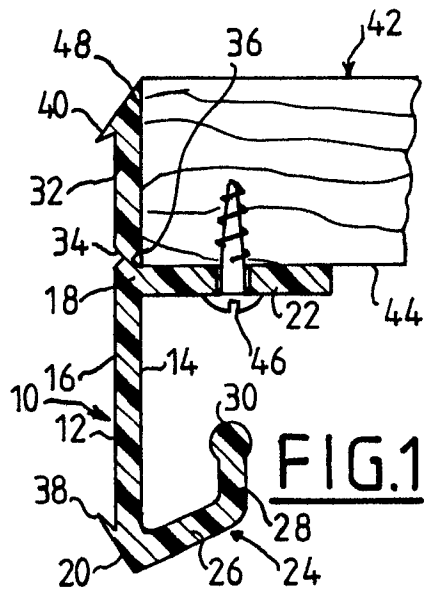
45

50

55

60

65





EP 89 40 1072

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D,Y	FR-A-2591452 (POUTOUT PIERRE) * le document en entier * ---	1	B42F15/00
Y	FR-A-1350843 (COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE PLASTIQUES SEMI-OUVRES) * le document en entier * ---	1	
A	CH-A-344618 (BRAUN) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCIES (Int. Cl.4)
			B42F A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 AOUT 1989	Examineur LONCKE J.W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			